

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

OBJET : Participation à l'action « Elu Rural relais de l'égalité » et désignation d'un élu Relais au sein du Conseil Municipal

N°2024-25

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20240604-delib2024-25-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 4 Juin deux mil vingt-quatre

Date de convocation : 29 mai 2024

Date d'affichage : 29 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **4 juin à 20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BOBAND Céline, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mrs BERNARD Xavier, HOWSE Willy, THIEVON Yves,

Secrétaire de séance : Mme RIGOLLET Maryse,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. L'accès à **des guides pratiques et de formations** (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l' élu relais municipal :

Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet

Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple

Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme

Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité

S'engage à respecter la confidentialité

Met tout en oeuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime

Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics —prévention auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention :

- **SOUTIENT** cette action ;
- **DESIGNE** Mmes **Céline BOBAND** et **Maryline BRICAUD** comme « élu rural relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20240604-delib2024-25-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **5 juin 2024**

Publication le **6 Juin 2024**
Le maire



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire

Pascal PAIN

